

Communiqué de l'ONPES suite à la parution de la publication de l'INSEE

sur les niveaux de vie en 2013

L'évolution de la pauvreté en France en 2013 : le sens d'une embellie

L'INSEE vient de faire paraître, comme chaque année en septembre, une estimation des principaux indicateurs de pauvreté monétaire pour la France métropolitaine, tels qu'ils découlent de l'exploitation de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux pour 2013¹.

Par rapport à l'année 2012, ces résultats font apparaître une certaine amélioration d'une série d'indicateurs qui n'avaient cessé de se détériorer depuis la crise de l'activité économique en 2008. En particulier :

- Le nombre de personnes ayant de très faibles ressources - inférieures au seuil de 50 % du niveau de vie médiane -, soit 5 millions de personnes et 8 % de la population, diminue de 3 %.
- Le nombre d'actifs de 18 ans et plus vivant sous le seuil de pauvreté à 60 % se réduit de près de 5 %.
- Le nombre d'enfants et de jeunes de moins de 18 ans dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté monétaire à 60 % baisse de l'ordre de 3 %.
- Le niveau de vie médian des chômeurs augmente de 2,3 % et leur taux de pauvreté diminue de 4 points.

Il faut évidemment se réjouir de constater pour 2013, par rapport à l'année précédente, une interruption des tendances très préoccupantes que l'ONPES a régulièrement soulignées au long de ses rapports annuels. Ces résultats appellent cependant trois commentaires :

- Si des facteurs liés aux évolutions macroéconomiques (une certaine augmentation des durées de travail pour les salariés les plus modestes, une chute des revenus du patrimoine avant impôt) ont eu un impact majeur, on observe également en 2013 que les effets en année pleine de mesures fiscales et sociales prises en 2012 ont de fait contribué à freiner les niveaux de vie les plus élevés et améliorer ceux du premier décile, conduisant au total à une réduction globale des inégalités de revenu, avec pour la première fois depuis 2008 une amélioration des niveaux de vie du premier décile². La situation des actifs indépendants continue en revanche de se détériorer au regard des taux de pauvreté.

¹ « Les niveaux de vie en 2013 », *INSEE première* N° 1556.

http://www.insee.fr/fr/themes/document.asp?ref_id=ip1566

² Ces résultats contrastent en apparence avec une publication récente de l'OCDE notant au contraire pour la France une augmentation des inégalités de niveau de vie depuis 2008. Ces constats de l'OCDE ne prenaient pas en compte l'année 2013.

- Pour que les mesures fiscales et sociales décidées en 2012 aient un impact durable sur l'évolution des taux de pauvreté monétaire relative, il faut qu'elles soient pérennes. Ainsi en est-il par exemple du relèvement relatif du pouvoir d'achat du RSA et de l'allocation logement intervenu en 2012-2013. Inversement l'augmentation des taux de prélèvements obligatoires ne pèse durablement sur l'évolution des niveaux de vie au-dessus du 9^e décile que si elle se poursuit au fil des années. Il convient donc d'attendre les résultats de 2014 pour apprécier véritablement l'impact des changements fiscaux et sociaux intervenus depuis 2012. Cela rend encore plus pressante la demande faite à l'INSEE d'accélérer la disponibilité des résultats statistiques sur lesquels se fondent les mesures principales de la pauvreté monétaire.
- L'amélioration constatée en 2013 ne peut faire oublier certaines tendances lourdes qui demeurent. En 2013 le taux de pauvreté des jeunes de moins de 18 ans excède de 5,6 points celui de l'ensemble de la population (14 %), contre 4,3 en 2008, et la part des enfants dans l'ensemble des personnes pauvres au seuil de pauvreté monétaire à 60 % demeure en 2013 à hauteur de 31,5 %, à peine moins élevée qu'en 2012 (31,8 %). De même, le nombre de personnes aux revenus très modestes (niveau de vie inférieur à 833 euros mensuels en 2013) s'est accru depuis 2008 de l'ordre de 19 %. À cet égard on notera qu'une nouvelle rupture de série des chiffres de la pauvreté en 2012 rend plus floue l'appréciation de ces tendances et devrait conduire l'INSEE à affiner les méthodes des « rétroprojections ».

En résumé, il convient de prendre acte de la réduction des inégalités de revenu disponible des familles et de la baisse des taux de pauvreté monétaire qui peuvent être imputée notamment à des mesures fiscales et sociales prises en 2012 et 2013. Il faudra attendre les enquêtes de l'INSEE sur les revenus fiscaux et sociaux de 2014 et 2015 pour savoir si les tendances à l'aggravation de la situation des personnes les plus pauvres ainsi que celles de l'accroissement de la pauvreté des jeunes de moins de 18 ans ont été durablement contrecarrées. De même, pour la population des chômeurs, il faut suivre avec attention l'évolution de leur couverture sociale et des possibilités d'accès à l'emploi dans un contexte de croissance économique durablement très lente. La persistance de tendances lourdes dans ces différents domaines constitue le quotidien des personnes pauvres et des acteurs de la lutte contre la pauvreté. Elle conduit à une différence importante entre leur perception de la situation et les améliorations que les observations statistiques globales permettent de mesurer en 2013 par rapport à 2012.

Paris, le 24 septembre 2015